



## Association de Communes Vaudoises (AdCV) Agir pour défendre les petites communes vaudoises



L'Association de Communes Vaudoises (AdCV) compte aujourd'hui 71 communes qui représentent près de 15% de la population du canton. Fondée en 2002 par 24 communes, qui estimaient que des réformes statutaires étaient nécessaires pour permettre une meilleure représentation des petites communes au sein de l'UCV, elle a su s'affirmer au fil des ans comme un acteur incontournable auprès des autorités cantonales et

fédérales. Proche de ses membres, elle porte la voix des petites communes avec transparence, respect et équité. *Bien Vivre* a rencontré la présidente de l'AdCV, Joséphine Byrne Garelli et Pierre Stampfli, chargé du dossier de l'Aménagement du territoire.



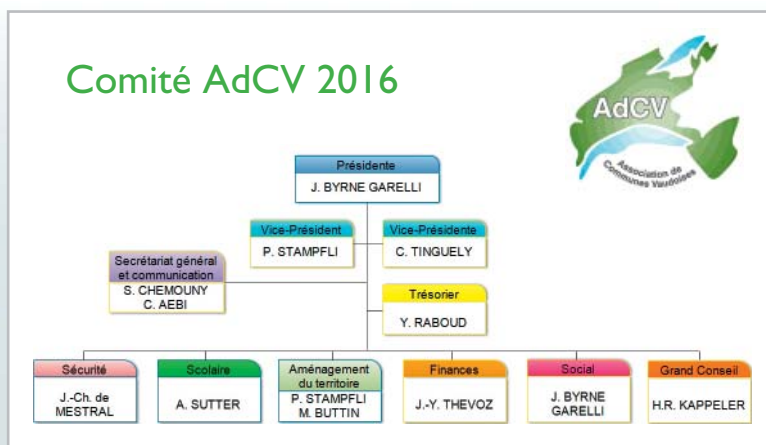
### Quelles sont les missions et activités de l'AdCV?

Nous œuvrons pour défendre les intérêts de nos membres qui sont des communes de moins de 7000 habitants. Nous avons la responsabilité de les écouter et de porter leurs messages, leurs attentes et leurs craintes pour qu'elles soient entendues par les autorités supérieures. Nous soutenons administrativement nos membres pour les aider et les accompagner dans toutes leurs démarches. Nous sommes également consultés régulièrement par les autorités cantonales et fédérales lorsqu'elles souhaitent adopter des projets ou modifier des textes de loi qui impactent les communes.

De manière générale, l'AdCV a pour objectif de devenir le représentant des petites et moyennes communes dans les négociations avec l'Etat et de développer des synergies avec l'UCV en maintenant son indépendance et ses atouts spécifiques. Nous sommes actifs principalement sur quatre grands dossiers qui représentent les piliers d'intervention de l'association, à savoir la péréquation financière, l'aménagement du territoire, le domaine scolaire et de la petite enfance et enfin la réforme policière. Des dossiers portés avec passion par chacun des membres de notre comité qui valorise son expérience au quotidien.

### Parmi les thématiques majeures portées par votre association: l'Aménagement du territoire. Pouvez-vous nous en dire davantage?

La quatrième adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) est un objet de très grande envergure. Si d'une manière générale, les objectifs de la LAT sont dignes de considération, préserver les terrains agricoles, densifier dans les villes, etc., ces objectifs ne doivent pas faire perdre de vue certaines contraintes. Selon les statistiques, notre canton devrait accueillir 185 000 nouveaux habitants d'ici à 2030, alors même que la situation sur le marché du logement est déjà extrêmement tendue. Or il est avéré que les projets immobiliers au sein des agglomérations sont beaucoup plus lents à mettre en place que dans les villages, surtout en raison de la complexité des procédures et du risque d'opposition. Nous souhaitons également éviter le dézonage massif et les problèmes humains qui en découlent. L'introduction de la notion de zone à développement différé dans le projet de loi, a permis de répondre à une partie de nos inquiétudes. Ce qui demeure en revanche, c'est l'utilisation de 2008 au lieu de 2014 comme année de référence pour la mise en œuvre de la loi. Certains villages ont fait preuve d'un incroyable dynamisme entre 2008 et 2014, et l'année de référence 2008 les empêcherait de poursuivre leurs efforts, alors que l'objectif même de la LAT est la densification.

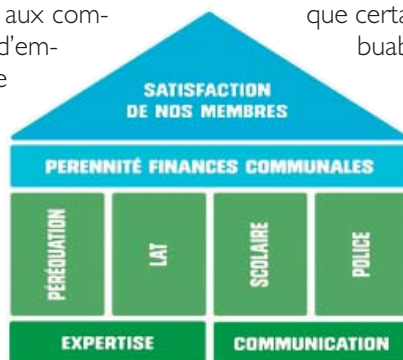


## Autre enjeu majeur, la réforme vaudoise de l'imposition des entreprises (RIE III). Quelles implications pour vos membres?

Avec RIE III, il y a deux modifications de l'imposition des entreprises importantes: Les entreprises locales passeront de 22% à 13,79% de taux d'imposition et les entreprises actuellement bénéficiaires d'un statut spécial verront leur taux d'imposition augmenter à 13,79%. Dès lors, les communes où résident les entreprises à fort potentiel fiscal vont gagner beaucoup plus alors que celles qui n'hébergent que des PME vont avoir des rentrées d'argent moindres. Si notre association soutient RIE III dans son principe, il s'agit de trouver une solution acceptable visant une répartition équilibrée des ressources. Afin de limiter la perte de substance fiscale, la Confédération a prévu des compensations, à savoir deux milliards redistribués aux cantons. Le canton de Vaud a décidé de redistribuer un tiers du montant prévu pour le Canton aux communes avec pour critère le nombre d'emplois. Or l'AdCV estime qu'il est injuste de faire un cadeau supplémentaire aux communes qui vont bénéficier des retombées fiscales de RIE III et que cela devrait avant tout profiter aux communes «perdantes».

## Dans le cadre de la réforme RIE III sur la fiscalité des entreprises, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil de modifier des paramètres de la péréquation intercommunale dès 2017. Quelle est votre position à ce sujet?

Ce projet de décret, qui vise uniquement à supprimer l'écrêtement du point d'impôts, tel qu'il est utilisé dans le système de péréquation actuel et le déplafonnement de l'aide suscitent un certain nombre d'interrogations. D'abord parce que la mesure proposée nous paraît très extrême dans un contexte où l'introduction de RIE III ne sera effective, au plus tôt, qu'en 2019 et encore, uniquement dans l'hypothèse où un référendum



fédéral contre cette réforme n'aboutirait pas. De plus, il faut savoir que la grande majorité des communes qui en bénéficieraient le plus avaient une marge d'autofinancement positive en 2014. Enfin, il faut tenir compte que certaines communes ont de très bons contribuables qui bénéficient d'un «bouclier fiscal» empêchant leurs impôts d'augmenter.

Ce seront donc les contribuables entre guillemets «ordinaires» qui vont devoir supporter la ponction. Nous ne comprenons donc pas pourquoi il y a une telle précipitation sur ce sujet, d'autant plus que nous pensions avoir le temps de créer un modèle plus simple, plus transparent et surtout davantage compréhensible. Pour le moment, le

Conseil d'Etat n'est pas entré en matière sur notre réticence mais au vu des lacunes que présente ce modèle nous ne souhaitons pas donner notre validation pour un projet dont l'AdCV estime que toutes les conséquences négatives n'ont pas été bien analysées et ne sont donc pas maîtrisées. Le canton veut aller très vite sur ce sujet important, alors que l'urgence n'est pas démontrée et que les conséquences négatives sur les finances de beaucoup de communes n'ont pas été réellement prises en considération.



## Association de Communes Vaudoises (AdCV)

Route du Château 4 • Case postale 17

CH-1185 Mont-sur-Rolle

Tél. +41 21 826 11 41

info@adcv.ch • www.adcv.ch